

DROIT DES AFFAIRES

PRÉREQUIS

Le Mastère droit des affaires est ouvert à tous les étudiants diplômés d'un bac+3, venant des filières de droit, de gestion ou diplômés d'écoles de commerce, désireux d'acquérir une spécialisation en droit. L'accès repose sur le projet professionnel et la motivation du candidat.

DURÉE

290 heures

CONTACT

<https://institutsuperieurdudroit.fr/contact>

PERFORMANCE

Taux de satisfaction employeurs: 90,56%

Taux de conversion en CDI/CDD suite à l'alternance : 41,50%

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes handicapées grâce à un accompagnement particulier.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter notre référente handicap :

Jade SABRIE - Email : contact@ecoleisd.com Tel : 01.40.70.46.15

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

Deux sessions de cours au choix sont proposées dans le cadre du Mastère M1 Droit des affaires :

- 1re session de cours : du 26 octobre au 15 juin. (Sur place ou à distance en e-learning.)
- 2e session de cours : du 3 janvier au 15 juin. (Sur place ou à distance en e-learning. La formation sur place débutant en janvier compte 10% de ses cours en module e-learning.)

Délai de traitement des candidatures:

ÉTUDIANTS AYANT RÉALISÉS DES ÉTUDES À L'ÉTRANGER

Analyse du dossier et vérification des critères d'admission : 15 jours maximum après le dépôt du dossier de candidature

Résultats d'admission : 2 jours maximum après l'analyse du dossier et la vérification des critères d'admission

Ces délais peuvent varier en fonction des disponibilités du candidat et de la fourniture par ses soins de l'ensemble des justificatifs demandés.

ÉTUDIANTS AYANT RÉALISÉS DES ÉTUDES EN FRANCE

Entretien d'admission : 3 jours maximum après le dépôt du dossier de candidature

Résultats d'admission : 2 jours maximum après l'entretien

Ces délais peuvent varier en fonction des disponibilités du candidat et de la fourniture par ses soins de l'ensemble des justificatifs demandés

OBJECTIFS ET CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

L'objectif pédagogique du Mastère 1 Droit des affaires et fiscalité est d'acquérir les savoir-faire du métier de « Juriste d'entreprise » ou d'"avocat spécialisé", le participant aura acquis les capacités professionnelles suivantes :

- Approfondir les règles de droit
- Appréhender la pratique juridique
- Comprendre la vie des affaires et le fonctionnement d'une entreprise
- Progresser en anglais ou en droit étranger
- Développer des compétences personnelles et relationnelles
- Acquérir une vision globale de la fiscalité par l'étude de ses différentes branches et de leurs interactions.
- Proposer des solutions en phase avec la réalité et la complexité d'un environnement fiscal international.
- Comprendre les enjeux de l'entreprise et des matières de gestion afin d'inscrire la fiscalité dans la stratégie d'entreprise.
- Se doter de compétences informatiques et manier les instruments comptables et financiers.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour les cours en présentiel, une feuille d'emargement est signée en séance par les étudiants.

Pour les cours en distanciel, un système d'horodatage permet de vérifier le bon suivi des cours par les étudiants.

Les étudiants assimileront ces compétences au fil des exercices pratiques qui leur seront proposés tout au long du cursus.

Les cours font l'objet d'une évaluation grâce à des examens terminaux portant sur six matières (deux appartenant au tronc commun, une matière de rédaction d'actes en lien avec la spécialité choisie, 3 examens sur des matières relevant du domaine de spécialité choisi) et sur l'anglais.

Les notes portant sur les matières faisant l'objet d'une évaluation se compensent entre elles.

Le planning des examens est envoyé aux étudiants 3 semaines avant le début des examens en précisant le format écrit ou oral des examens.

Les examens écrits peuvent être des études de cas, des consultations, des dossiers à rendre, des sujets de synthèse, des questionnaires à choix multiples...

Si un étudiant ne valide pas les matières faisant l'objet de l'évaluation, il lui sera proposé une session de rattrapage.

Une session de rattrapage est prévue chaque année en Septembre."

MÉTHODES MOBILISÉES

Les cours sont dispensés en présentiel sur 3 CAMPUS : Paris, Bordeaux, Lyon ou en formation e-learning. Sur Paris, les cours ont lieu sur deux sites :

- *Un amphithéâtre de 200 personnes situé au 39 rue Notre Dame des Champs, Paris 16e*
- *4 salles de classes à taille humaine situées au 4 rue Galilée à Paris 16e , permettant des cours dans les meilleures conditions d'apprentissage et d'interactions"*
- *L'ensemble des supports de cours, des exercices pratiques, et des Moocs sont fournis par l'Institut Supérieur du Droit et également disponibles sur la plateforme d'elearning de l'Institut Supérieur du Droit pour laquelle chaque étudiant a un accès personnalisé. Un système d'horodatage permet de vérifier le bon suivi des cours par les étudiants.*

TARIFS

Prise en charge à 100% des frais de scolarité en cas de signature d'un contrat de professionnalisation :

Le mastère est un mastère en alternance. L'alternance peut se faire sous la forme d'un contrat de professionnalisation : dans ce cas, les frais de formation sont pris en charge à 100% par l'entreprise ou son OPCO. L'étudiant est, en outre, rémunéré par l'entreprise entre 80% et 100% du SMIC.

A défaut de signature d'un contrat de professionnalisation :

L'étudiant bénéficie d'une réduction de 480 euros ce qui ramène ses frais de scolarité à la somme de 335 euros par mois sur 12 mois soit 4020 euros l'année.

Dans ce cas, votre projet peut être financé de différente manière :

- *La gratification de stage*
 - *L'alternance peut se faire sous la forme d'un stage.*
 - *Dans ce cas, la gratification de stage permet à l'étudiant de régler ses frais de scolarité en tout ou partie.*
- *Le prêt étudiant*
 - *L'avantage du prêt étudiant est de permettre un remboursement différé. Ainsi, vous ne commencez à rembourser votre prêt que lorsque vous débutez votre activité professionnelle.*
 - *Si vous souhaitez opter pour ce mode de financement, l'Institut Supérieur du Droit vous accompagnera dans vos démarches auprès de sa banque partenaire.*
-
- *L'autofinancement*
 - *L'étudiant peut également financer sa formation avec ses propres fonds. L'Institut Supérieur du Droit lui proposera alors, s'il le souhaite, un paiement échelonné dans le temps à hauteur de 335 euros par mois sur 12 mois.*

Ce tarif comprend les frais de scolarité et les droits d'inscription. Les montants exprimés sont nets, TVA non applicable selon l'article 293 B du Code Général des Impôts"

DÉBOUCHÉS

Le Mastère 1 offre une formation d'abord généraliste puis spécialisée en Mastère 2.

Il permet aux étudiants d'accéder aux professions suivantes : Juriste d'entreprise spécialisé en droit des affaires exerçant au sein de directions juridiques, avocat (sous réserve de l'obtention du CRFPA)